PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-026-2026-11

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire

IDF-2026-11-03-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (7 pages) Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / SG

IDF-2026-11-16-00002 - Décision n° 2026 - 56 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages) Page 11

IDF-2026-11-16-00001 - Décision n° 2026 - 57 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages) Page 18

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2026-11-03-00007

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l' administration pénitentiaire

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK 2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de

l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu la nomination de Monsieur Thierry ALVES, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 23 mars 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1er

L'arrêté du 6 août 2026, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry ALVES, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Thomas ODINOT,** directeur interrégionale adjoint des services pénitentiaires ;
- **Madame Souad BENCHINOUN**, directrice hors classe des services pénitentiaires, secrétaire générale,
- **Monsieur Abdelgheffar BENAOUDIA,** secrétaire général adjoint
- **Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO**, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE**, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Margaux KINDEL,** attachée d'administration, chargée de mission transverse RH
- **Madame Marie MERLIN,** attachée principale, cheffe de pôle UDDEC
- **Madame Asmine ASSOUMANY**, secrétaire administrative, adjointe cheffe de pôle UDDEC ;
- **Madame Ramsha RAO**, attachée contractuelle, experte juridique ;
- **Madame Emilie BARBIER**, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Claudia FERREIRA-CAETANO**, secrétaire administrative contractuelle, adjointe à la cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Julie LUGUET**, secrétaire administrative, unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Monsieur Ahmed BELMOSTEFA**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;

- **Madame Angélique ZAKINE**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- **Madame Séverine ABAGUY**, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- **Monsieur Ludovic GROSPERRIN**, capitaine pénitentiaire, chef de l'unité recrutement, formation et qualifications ;
- **Madame Cécile GREMILLON**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de l'unité recrutement, formation et qualifications ;
- **Madame Ghizlane RAZZAKH**, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- **Madame Marie-Ange DURAGRIN**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Cathy CEBE**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Virginie BOUDON**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Monsieur Sébastien RIBLET**, secrétaire administratif, gestion paie ;
- **Madame Amandine ELIARD,** secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Sonia TAYACHI-F'TINI**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Monsieur Senthyl BLAMPAIN**, adjoint administratif, gestion paie ;
- **Madame Laura RODRIGUES**, adjointe administrative, gestion paie ;
- **Monsieur Arthur BRESSY,** adjoint administratif, gestion paie ;
- **Madame Carima AZEHANA,** adjoint administratif, gestion paie ;
- **Madame Ingrid ZEHI,** adjointe administratif, gestion paie ;
- **Madame Maï PHAN,** adjointe administratif, gestion paie.
- **Madame Mélissa LAPOINTE,** secrétaire administrative, gestion paie ;

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

- **Monsieur André VARIGNON**	DSP, chef d'établissement	CP Paris-la-Santé
- **Madame Isabelle GOMEZ**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Paris-la-Santé
- **Madame Léa BERTINCOURT**	DSP, directrice des ressources humaines	CP Paris-La Santé
- **Madame Bénédicte RIOCREUX**	DSP, cheffe d'établissement	CD Melun
- **Madame Caroline CALAME**	DSP, adjointe à la cheffe d'établissement	CD Melun
- **Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE**	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CD Melun
- **Monsieur Dimitri BESNARD**	DSP, chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
- **Madame Amy MIRAT**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin

- **Madame Christiane NEBOT LINON**	Attachée d'administration CP Meaux-Chauconin	
- **Monsieur Olivier PIPINO**	DSP, chef d'établissement	CP Sud-Francilien
- **Madame Caroline VAYR**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Sud-Francilien
- **Madame Nadiège JOLY**	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Sud-Francilien
- **Madame Myriam PRIN**	Capitaine pénitentiaire CS, cheffe d'établissement	CSL Melun
- **Monsieur Christophe FESTIN**	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint de la cheffe d'établissement	CSL Melun
- **Madame Karine VERNIERE**	DSP, cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
- **Monsieur Frédéric JEANNOT**	DSP, chef du service RH	CP Bois-d'Arcy
- **Madame Lynda BOUDJEMA**	DSP, cheffe d'établissement	MC Poissy
- **Madame Laurence BARTHEL**	DSP, adjointe à la cheffe d'établissement	MC Poissy
- **Monsieur Abderrahim MOUSSAID**	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	MC Poissy
- **Monsieur Antonin GAYTON**	DSP, chef d'établissement	EPM Porcheville
- **Madame Julia DOMERGUE**	DSP, adjointe au chef d'établissement	EPM Porcheville
- **Monsieur Kamal ABDELLI**	Commandant pénitentiaire, chef d'établissement	MA Versailles
- **Madame Christelle DELOZE**	Capitaine pénitentiaire CS, adjointe du chef d'établissement	MA Versailles
- **Madame Isabelle LIBAN épouse COMIEN**	DSP, chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
- **Monsieur Yvan BARON**	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
- **Madame Ludivine GUEDON**	DSP, directrice des ressources humaines	CP Fleury-Mérogis
- **Monsieur Jocelyn POULLET**	Attaché, adjoint chef du service RH	CP Fleury-Mérogis
- **Monsieur Vincent VIRAYE**	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Corbeil
- **Monsieur Rodrigue BOSQUET**	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint chef d'établissement	CSL Corbeil
- **Monsieur Thomas BENESTY**	DSP, chef d'établissement	CP Hauts-de-Seine
- **Monsieur Victor BOURJAL**	DSP, adjoint chef d'établissement	CP Hauts-de-Seine
- **Madame Maryline BAYE**	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Hauts-de-Seine
- **Monsieur Pascal SPENLE**	DSP CE, chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
- **Madame Alexandra DEGROS**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
- **Monsieur Nathanaël DA-COSTA**	Attaché, responsable des services	CP Seine-Saint-

Denis		
	administratifs et financiers	
- **Monsieur Elphège ZAMBA**	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Gagny
- **Madame Mégane MULLER**	Capitaine pénitentiaire CN, adjointe au chef d'établissement par intérim	CSL Gagny
- **Monsieur Christophe LOY**	DSP CE, chef d'établissement	CP Fresnes
- **Madame Sylvie PAUL**	DSP HC, adjointe chef d'établissement	CP Fresnes
- **Madame Tania ZAMORE**	Attachée, cheffe du service RH	CP Fresnes
- **Madame Laurence MAUCHERAT**	DSP HC, cheffe d'établissement	EPSN Fresnes
- **Monsieur Damien COLUSSI**	DSP HC, chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
- **Madame Muriel BONDY**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
- **Madame Rachel BLOT**	Attachée d'administration d'État	CP Osny-Pontoise
- **Monsieur Yannick LE-MEUR**	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
- **Madame Cécile DURAND**	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
- **Monsieur Franck SASSIER**	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
- **Madame Loetitia LEBRUN**	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
- **Madame Sabrina M'HOUMADI**	Attachée d'administration d'État	SPIP 77
- **Madame Alexandrine BORGEAUD-MOUSSAID**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
- **Madame Blandine GROS-BONNIVARD**	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
- **Madame Fanny-Jacqueline LAINE**	Attachée d'administration d'État	SPIP 78
- **Madame Christine LOPEZ**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 91
- **Madame Stéphanie PELLEGRINI**	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle	SPIP 91
- **Madame Nadine VILOSA**	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 91
- **Madame Virginie NOUAILLE**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
- **Madame Stephanie LANGLAIS**	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
- **Madame Elixène ALCMEON**	Attachée d'administration d'État	SPIP 92
- **Monsieur Xavier FRANDON**	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
- **Madame Patricia THEODOSE**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
- **Madame Isabelle ROY**	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
- **Madame Stéphanie BALDASSI**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
- **Madame Mélanie FLAMENT**	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle	SPIP 95

	du SPIP	
- **Madame Véronique DREVET-BOITEUX**	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 95
- **Madame Julia SEYMORTIER**	DSP, adjointe à la directrice des équipes de sécurité pénitentiaire	DISP de Paris
- **Madame Vanessa VIJAYARUPAN**	Secrétaire administrative, responsable administrative UGESP	DISP de Paris

Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Procès-verbaux d'installation ;
- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence ;
- Les congés maternité et paternité ;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET ;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée, d'indemnité de fonctions et d'objectifs et de toute autre indemnité ;
- La gestion des demandes de remboursements complémentaires de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales ;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;
- Les demandes d'explications et les procédures disciplinaires pour lesquelles les notifications peuvent être effectuées au niveau local.

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Fait à Fresnes, le 3 novembre 2026

Signé

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris,
Thierry ALVES

DISP de Paris
3 avenue de la Division Leclerc
BP 103 - 94267 Fresnes cedex

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2026-11-16-00002

Décision n° 2026 - 56 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2026 - 56

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,

VU le code de la commande publique,

VU le code de la construction et de l'habitat,

VU le code l'action sociale et des familles,

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret n°2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,

VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable,

VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'État, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans,

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00015 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00015 susvisé du 15 juin 2026, subdélégation de signature est donnée à :

1. Pour les attributions de l'article 1 de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

   Madame Alix DE ROUBIN, directrice adjointe,
   Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
   Monsieur Rémy GAUBE, secrétaire général,
   Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

   Madame Alix DE ROUBIN, directrice adjointe,
   Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
   Monsieur Rémy GAUBE, secrétaire général,
   Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

   Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :
   – 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
   – 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

   Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

   Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
   Madame Cécile JONATHAN, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Monsieur Olivier LEPINTRE, responsable du pôle et programmation du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Joséphine PILOD, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Antoine PELLETIER, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :
– 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
– 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique, responsable de programme de la carte achat secondaire,
Madame Florence MALNOY, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,
Monsieur Anthony SLOMCZYNSKI, adjoint à la cheffe du bureau des ressources humaines,

Dans la limite de 25 000 € hors taxe.

Et, pour la responsable de programme de la carte achat
Monsieur Rémy GAUBE, secrétaire général,
Et, pour le porteur de carte achat
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Madame Alix DE ROUBIN, directrice adjointe,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Monsieur Rémy GAUBE, secrétaire général,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 90 000€ hors taxe, à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Madame Cécile JONATHAN, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Monsieur Olivier LEPINTRE, responsable du pôle et programmation du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Joséphine PILOD, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Antoine PELLETIER, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 25.000 € hors taxe, à :

Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,
Madame Florence MALNOY, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,
Monsieur Anthony SLOMCZYNSKI, adjoint à la cheffe du bureau des ressources humaines,

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Madame Alix DE ROUBIN, directrice adjointe,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Monsieur Rémy GAUBE, secrétaire général,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° IDF-2026-06-15-00015 susvisé.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Madame Claire DU MERLE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Monsieur Olivier LEPINTRE, responsable du pôle et programmation du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Cécile JONATHAN, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Caroline NIGON, responsable du pôle Accompagnement social et Populations spécifiques,

Madame Lionelle DRILLIEN, responsable du pôle hébergement asile et réfugiés,
Madame Stella DUFLOT, responsable du pôle contractualisation et transformation de l'offre d'hébergement généraliste,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,
Madame Maguy OLANOR, chargée des affaires générales et budgétaires,
Monsieur Salah REGUIEG, chargé des fonctions budgétaires et comptables,
Monsieur Éric LEPRINCE, chargé des fonctions budgétaires et comptables,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe,
Madame Sarah ZOUHEIR, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Joséphine PILOD, adjointe à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Sylvia VISIER, chargée du soutien et de l'appui au projet,
Madame Nadia METTLER, chargée de mission intermédiation locative,
Madame Marie-Christine CHBARY, chargée de mission intermédiation locative,
Madame Julie BENOIT, cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Thérèse BLANCHET, adjointe à la cheffe du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Priscilla KAYEM, cheffe du bureau de la programmation des financements du logement social et de l'hébergement,
Madame Anna FICHEUX, adjointe à la cheffe du bureau de la programmation des financements du logement social et de l'hébergement,
Monsieur Antoine PELLETIER, chef du service des observatoires, des études et de l'évaluation,

6. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus DT à :

Madame Régine GIRET
Madame Géraldine GALOIS
Madame Maguy OLANOR
Monsieur Eric LEPRINCE
Monsieur Salah REGUIEG

Article 2

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

Article 3

Un compte-rendu d'utilisation régulier des crédits pour l'exercice budgétaire et un tableau de suivi mensuel des subventions de fonctionnement seront adressés au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 16/11/2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2026-11-16-00001

Décision n° 2026 - 57 portant subdélégation de signature en matière administrative

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2026 - 57

portant subdélégation de signature en matière administrative

LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,

VU le code de justice administrative,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU le code des marchés publics,

VU le code de la sécurité sociale,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la santé publique,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret n°2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports et de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, à déléguer certains de leurs pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous leur autorité,

VU le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret du 06 novembre 2024 portant nomination de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France - Mme GAUTIER-MELLERAY Marie,

VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,

VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,

VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France à compter du 1er octobre 2023 pour une durée de quatre ans,

VU l'arrêté interministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié,

VU l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00014 en date du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DÉCIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2026-06-15-00014 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Alix DE ROUBIN, directrice adjointe,
Monsieur Guillaume MANGIN, directeur adjoint,
Monsieur Rémy GAUBE, secrétaire général,
Madame Régine GIRET, secrétaire générale adjointe,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

Subdélégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs compétences respectives à :

Monsieur Anthony SLOMCZYNSKI, adjoint à la cheffe du bureau des ressources humaines :

A l'exception :
- des correspondances aux administrations centrales, aux préfectures et aux organisations syndicales,
- des décisions d'imputabilité ou de non imputabilité des accidents de services,
- des décisions d'autorisations de télétravail,
- des décisions de placement ou de prolongation, relatives au congé de longue maladie, au congé de longue durée et au congé de grave maladie,
- des notifications individuelles de régime indemnitaire,
- des validations de demandes de mutations entrantes et sortantes,
- des rapports de proposition de promotion ou d'avancement.
- des arrêtés d'autorisation de cumul d'activités

Madame Florence MALNOY, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation, à l'exception :
- des correspondances aux administrations centrales, aux préfectures et aux organisations syndicales.

Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfectures et aux organisations syndicales.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de région les actes mentionnés à l'article 6 de la délégation de signature n°IDF-2026-06-15-00014 susvisée.

Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 16/11/2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Laurent BRESSON